



SECTION de la MAYENNE

Site internet de la section : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/053/>

DECLARATION LIMINAIRE ou COMMUNIQUE

Formation Spécialisée du 05/12/2023

« JEU DE DUPES »

Madame la Présidente,

Alors que le règlement intérieur des CSA et FS arrive enfin, près d'un an après le début du mandat des représentants des personnels, force est de constater qu'il reste extrêmement proche des règlements intérieurs type et que la possibilité d'y apporter des enrichissements est pour le moins réduite, pour ne pas dire nulle.

Vous n'êtes pas sans savoir que lors de la formation spécialisée de réseau (FSR) du 29 septembre dernier, puis lors du comité social de réseau du 16 octobre, reconvoqué le 26 suite au vote unanime défavorable des organisations syndicales, l'intersyndicale nationale a, à chaque fois, émis des avis négatifs.

Ces avis sont notre réaction face au blocage de l'administration empêchant toute évolution positive en termes de moyens de fonctionnement et droits associés à ces deux nouvelles instances.

Il semblerait néanmoins que plusieurs points évoqués par les organisations syndicales et plus favorables aux représentants des personnels seront intégrés, non dans le règlement intérieur, mais dans un projet de circulaire d'accompagnement... De qui se moque t-on ? Pourquoi tout simplement ne pas les intégrer dans ce nouveau règlement intérieur si ce n'est pour pouvoir mieux les supprimer au fil du temps !!! Du mépris, une fois de plus, nous ne récoltons que du mépris !

Nous sommes invités au niveau local à formuler des propositions alors même que nous savons que les consignes de la Direction Générale sont de toutes les rejeter... Ces modifications sont essentielles pour des échanges constructifs entre l'administration et les représentants du personnel.

Qu'en est il du dialogue social ? Ce règlement intérieur devrait être un outil facilitant le dialogue social et non une entrave.